

E 5

Monsieur Bernard VAN LYSEBETTEN
Président de l'ASBL Drone Valley
Rue des Aubépines, 50
6800 LIBRAMONT

PAR RECOMMANDÉ

**objet : Représentation au Conseil Supérieur des Indépendants et des PME
Octroi de l'agrément à votre organisation professionnelle pour la
session 2017- 2022**

votre avis du Monsieur le Président,

votre référence J'ai le plaisir de vous informer que j'ai réservé une suite favorable à la demande d'agrément de votre organisation professionnelle en vue de sa représentation au Conseil Supérieur des Indépendants et des PME pour la session 2017- 2022.

notre référence
E5330 - 2016-1698

annexes

La représentation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Votre organisation fait partie de la commission sectorielle N°14 – Professions techniques.
- Vos représentants sont :
 - VAN LYSEBETTEN Bernard, Les Demoiselles, 14 à 6890 - LIBIN
 - UYTTERSROT Michèle, Les Demoiselles, 8 à 6890 - LIBIN
- Professions représentées : Constructeurs de drones, télé-pilotes, formations.

N° d'entreprise : 0314.595.348

SERVAIS Yolande

Direction générale Politique des P.M.E / Législation et Professions intellectuelles

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

North Gate
Bd Albert II, 16
1000-Bruxelles

+32 (0) 2 277 73 28
+32 (0) 2 277 98 86

yolande.servais@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>

Je crois par ailleurs, devoir attirer votre attention sur deux dispositions importantes de la réglementation en la matière :

1. L'organisation professionnelle doit communiquer toute modification intervenue dans les informations fournies lors de la requête en agréation (statuts, siège social, secrétariat, adresse des représentants) ;
2. L'agréation peut être retirée si l'organisation professionnelle :
 - a négligé de remplacer des représentants décédés, démissionnaires ou qui s'abstiendraient, sans motif acceptable, d'assister aux réunions de la commission sectorielle.
 - ne répond plus aux conditions d'agréation prévues à l'article 3 de la loi du 24 avril 2014 relative à l'organisation de la représentation des indépendants et des PME ou ne satisfait plus aux conditions de représentativité prescrites par l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 12 novembre 2015 portant exécution de la loi du 24 avril 2014 relative à l'organisation de la représentation des indépendants et des PME.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.



Willy BORSUS

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants,
des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Yolande SERVAIS

Direction générale Politique des PME / Législation et Professions intellectuelles

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

North Gate

Bd Albert II, 16
1000 - Bruxelles

+32 (0) 2 277 73 28
+32 (0) 2 277 98 86

yolande.servais@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>